

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2009-0146/RE/MDN portant validation du plan Directeur de Développement du Secteur Primaire en République de Djibouti

n° 2009-0146/RE/MDN

**Ministère**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA MER

**Date de publication**

1 juillet 2009

**Numéro JO**

n° 13 du 15/07/2009

**Date du numéro**

15 juillet 2009

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU**Le décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le décret n°2008-0084/PRE portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**La Loi n°93/AN/95/3ème L du 104 avril 1996 portant Code de l'Eau VU La Loi N°200/AN/001/2007 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, Chargé des Ressources Hydrauliques. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2009.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est validé le document intitulé Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire en République de Djibouti.

### Article 2

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.